

**CONDITIONS GENERALES
D'INTERVENTION EN FORMATION****OBLIGATIONS RECIPROQUES DE L'ORGANISME DE FORMATION ET DU CLIENT**

- 1-1- Les propositions de contrats établies par LEH FORMATION doivent préciser :
- la définition de la mission,
 - les modalités d'exécution,
 - le mode de rémunération.
- 1-2- LEH FORMATION est responsable de l'accomplissement de sa mission suivant les règles de l'art.*
- 1-3- Le client est tenu de faciliter la mission de LEH FORMATION en mettant à sa disposition toutes les informations détenues par ses services et en facilitant la liaison entre ses services et LEH FORMATION.
Il appartient au client d'approuver ou de formuler toutes observations en temps utile concernant l'avant-projet, le projet, l'étude détaillée, les devis et, d'une manière générale tous les éléments caractéristiques que comporte la mission.
Il appartient encore au client de procéder, sur proposition de LEH FORMATION, si la mission de celui-ci le comporte, au choix des fournisseurs et entrepreneurs.
- 1-4- Dans l'intérêt des deux parties, le client devra signaler par courrier recommandé avec accusé de réception à LEH FORMATION toutes les fautes qu'il estime imputables au consultant ou à l'équipe aussitôt après en avoir eu connaissance.
- 1-5- Pendant la durée des travaux de LEH FORMATION et deux ans après la fin de l'intervention, le client s'interdit d'engager, faire engager, ni cherche à engager ou à faire engager aucun intervenant de LEH FORMATION ayant participé à l'intervention.
- 1-6- Si le montant de nos honoraires venait à dépasser la somme indiquée dans notre proposition, nous nous engageons à en informer par avance le client, et à ne pas engager de nouvelles démarches sans avoir obtenu son accord préalable.
- 1-7- Les intervenants de LEH FORMATION sont tenus au secret professionnel

REMISE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES SUITE À UNE SESSION DE FORMATION

À l'issue de chaque action de formation, LEH FORMATION s'engage à remettre aux participants et/ou au client l'ensemble des documents obligatoires permettant de justifier de la réalisation de la prestation, conformément aux dispositions du Code du travail (notamment articles L.6353-1 et suivants) et aux exigences du Référentiel National Qualité.

À ce titre, les documents suivants sont remis :

- **Attestation de fin de formation** (ou attestation de réalisation) mentionnant notamment :
 - l'intitulé de la formation,
 - les dates et la durée,
 - les résultats de l'évaluation des acquis du participant.
- **Feuilles d'émargement** ou relevés de présence, signés par les participants et le formateur, permettant de justifier de l'assiduité.
- **Les supports pédagogiques et documents ou questions de remédiation** remis aux participants dans le cadre de la formation.
- **Questionnaire de satisfaction** renseigné par les participants, permettant le recueil des appréciations sur la formation.
- **Compte-rendu formateur** et **Rapport qualité.**
- **Tout document spécifique exigé par le financeur ANFH**, permettant de justifier la conformité de l'action de formation.

Ces documents peuvent être transmis sous format papier ou dématérialisé, selon les modalités définies par LEH FORMATION.

REMUNERATION DU FORMATEUR

2 - 1- Principes généraux.

La rémunération de LEH FORMATION tient compte des dépenses qu'il engage en permanence pour accroître son potentiel scientifique et technique.

2 - 2 - Honoraires

La rémunération de LEH FORMATION est généralement calculée d'après le temps consacré à la mission :

- chez le client,
- à son cabinet, notamment pour études, rédaction de documents, préparation
- le cas échéant, en déplacement de jour (en cas d'impossibilité de voyage hors des heures de travail).

Pour certaines missions, LEH FORMATION peut néanmoins proposer un forfait.
Les honoraires de LEH FORMATION sont variables en fonction du consultant mis à disposition pour réaliser la mission.

2 - 3 - Frais et prestations à la charge du client.

Les frais ou prestations suivants sont à la charge du client :

- les frais de voyage, (indemnité kilométrique si les déplacements ont lieu en voiture ; avion, train, métro, taxi, bus).
- les frais de séjour et les frais annexes liés au déplacement tels que, pour l'étranger : visa, assurance spéciale et indemnité d'expatriation,
- la réalisation matérielle de tous les documents nécessaires à la bonne exécution du contrat,
- la mise à disposition par LEH FORMATION de locaux, installations et matériels chez le client,
- les frais de gestion du dossier dans le cas où des modalités particulières de facturation sont exigées par le client (exemples : factures spécifiques à établir, factures pour plusieurs financeurs, etc.). Dans ce cas, ces frais sont facturés au temps passé par notre assistante sur la base de 20 € de l'heure.

2 - 4 - Conditions de paiement

Sauf indication contraire figurant au paragraphe « volet financier » de la proposition, l'ensemble des prestations proposées constitue un tout qui donne lieu au versement d'un acompte à la commande de 35% lorsque le montant de l'intervention est supérieur à 30 000 € H.T., de 50% lorsque le montant est inférieur à 30 000 € H.T.

Les références bancaires de LEH FORMATION sont les suivantes :

Banque Populaire du Sud-Ouest
Agence de Bordeaux George V
Code Etablissement : 10907
Code Guichet : 00076
Numéro de Compte : 05721398208
Clé RIB : 73

Les retards de paiement font l'objet d'une facturation séparée d'intérêts de retard, calculés au taux TMP de la Banque de France augmenté de 5 points.

ANNULATION DE CONTRAT

- Lorsqu'un client annule de son fait un contrat avant son démarrage ou lors de la réalisation du contrat, LEH FORMATION est en droit d'exiger le paiement d'une somme égale à :
 - 35 % (plafonnés à 30 000 € H.T) du prix du contrat, pour une annulation entre 20 et 40 jours avant la date de démarrage prévue.
 - 100% (plafonnés à 90 000 € H.T) du prix du contrat pour une annulation moins de 15 jours avant la date de démarrage prévue.
- Lorsqu'un client annule de son fait un contrat en cours de réalisation, il est tenu de régler :
 - ✕ les prestations réalisées par LEH FORMATION (prix du contrat selon nos tarifs en vigueur / nombre de jours prévus).
 - ✕ les frais engagés par LEH FORMATION sur la base des barèmes forfaitaires figurant aux conditions générales.

REPORTS DE JOURNEES EN COURS DE REALISATION DE CONTRAT

- Lorsqu'un client reporte de son fait en cours de contrat des journées planifiées, est en LEH FORMATION droit d'exiger le paiement d'une somme égale à :
 - 15% (plafonnés à 30 000 € H.T) du prix des journées planifiées pour un report entre 20 et 30 jours avant la date prévue.
 - 50% (plafonnés à 90 000 € H.T) du prix des journées planifiées pour un report entre 0 et 20 jours avant la date prévue.

PROPRIETE

LEH FORMATION attire l'attention du destinataire de la proposition sur le caractère confidentiel des documents qu'elle contient et sur le fait que LEH FORMATION en reste seule propriétaire.
Toute violation de cette confidentialité constituerait une atteinte au droit de propriété de LEH FORMATION.

De même, les documents remis au cours d'une prestation sont la propriété de LEH FORMATION. Leur reproduction fait l'objet de droits négociables avec LEH FORMATION.

CONTENTIEUX

En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Bordeaux est seul compétent.

LEH Formation est une Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.) au capital de 310 000 euros.
N° Siret : 434 161 741 00013
N° Existence en qualité d'organisme de formation : 11 75 34 75 275
RCS Paris B 434 161 741 (2001B00707)
Code NAF 804 C